

BAREME D'HONORAIRES 2022

PRIX DE VENTE	Mandat EXCLUSIF et PARTENAIRE	Mandat SIMPLE
Immobilier Résidentiel		
De 0 € à 30 000 €	2 400,00 €	2 800,00 €
De 30 001 € à 50 000 €	8,00%	9,00%
De 50 001 € à 100 000 €	7,00%	8,00%
De 100 001 € à 250 000 €	6,00%	6,50%
De 250 001 € à 500 000 €	5,00%	5,50%
De 500 001 € à 750 000 €	4,50%	5,00%
Au-delà de 750 000 €	4,00%	4,50%
Locaux Commerciaux, Fonds de Commerce, Droits au Bail, Pas de Porte et Terrains		
De 0 € à 200 000 €	9,00%	10,00%
Au-delà de 200 000 €	8,00%	9,00%
Mandat de Recherche	5,00%	6,00%

Tarifification applicable au 1^{er} Avril 2022.

Montants des honoraires maximums soumis au taux de TVA à 20%. Honoraires TTC calculés sur le prix de vente du bien TTC.

Inclus la commercialisation, la négociation et l'accompagnement jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Honoraires à charge vendeur sauf mention contraire au mandat et mandat de recherche.

En cas de délégation de mandat, il convient de se rapporter aux honoraires du mandat initial.

Médiateur de l'agence : VIVONS MIEUX ENSEMBLE Règlement amiable des litiges entre le professionnel et le consommateur conformément aux articles L611-1 à L 641-1 et R 612-1 à R 616-2 du Code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation VIVONS MIEUX ENSEMBLE dont nous relevons par voie électronique à mediation@vivons-mieux-ensemble.fr, ou par voie postale au 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY. Procédure gratuite pour le consommateur. Le médiateur de la consommation est neutre, indépendant et impartial. Le médiateur ne fait pas partie de la société avec laquelle le consommateur a un différend. Adresse du site : www.vivons-mieux-ensemble.fr.

